

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES- Reaap 2023

Numériser chaque document séparément

- Les statuts régulièrement déclarés de la structure : ce document doit comporter le nombre d'adhérents et le nombre de salariés de la structure. Il doit être daté du mois de la demande et signé par le représentant légal de la structure
- Le récépissé de la déclaration à la Préfecture
- La fiche INSEE (*inscription au répertoire SIREN*).
- La liste des personnes chargées de l'administration de la structure : ce document doit être daté du mois de la demande et signé par le représentant légal de la structure. Il doit comporter les informations suivantes : *NOMS, Prénoms, Date de naissance, Lieu de naissance, Profession, Tél et mail.*
- Le plus récent rapport d'activité de la structure
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos de la structure.
- Le relevé d'identité bancaire avec n° IBAN, portant l'adresse correspondant à celle du numéro SIRET de la structure.
- L'attestation URSSAF : L'Attestation de déclaration et paiement des cotisations de décembre 2022 délivrée par le service recouvrement de la Caisse Générale de Sécurité Sociale. *(URSSAF à fournir au plus tard le 30 avril 2023)*

Si vous n'avez pas de personnel salarié : renseignez et signez l'Attestation sur l'honneur de non emploi de personnel salarié sur l'année 2022 (*document disponible*)

- Le budget prévisionnel de chaque action Reaap présentée sur l'année 2023 (*un fichier Excell est disponible*)
- Le budget prévisionnel de la structure sur l'année 2023 (*un fichier Excell est disponible*)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et multirisques qui garantit la couverture des actions Reaap, et des personnes qui participent aux actions
- Un courrier de demande de financement adressé au Directeur Général de la Caf (*préciser les intitulés des actions ainsi que les montant demandés par action au Reaap*)
- L'attestation Cer pour chaque action Reaap sollicitée (*Contrat d'engagement républicain*)